



# Le Castagnié

Bulletin d'information du groupement pour le développement de la châtaigneraie du Var  
Mars 1991

Numéro 1

Enfin le bulletin castanéicole !

Avec "Le Castagnié", le Groupement pour le Développement de la Châtaigneraie Varoise (G.D.C.V.) démarre sa campagne de communication. Chaque trimestre, vous recevrez votre bulletin d'informations. Il vous renseignera sur l'actualité castanéicole régionale, sur les perspectives économiques, sur les structures destinées à vous aider ou vous conseiller, ... mais il est d'abord votre bulletin. Alors n'hésitez pas à

nous faire connaître les sujets que vous souhaitez voir traiter dans "Le Castagnié".

Concernant la campagne de communication, notre ambition est de sensibiliser les propriétaires de châtaigneraies et les pouvoirs publics à l'intérêt économique et écologique de la castanéiculture. Nous avons prévu une série de supports et d'actions dont nous vous parlerons plus longuement dans le prochain bulletin.

La réussite, la revitalisation économique et

## EDITORIAL

écologique de ce magnifique patrimoine, résident dans la cohésion de nos actions et dans notre volonté d'avancer. Chacun joue un rôle, si petit soit-il. Il est urgent de réfléchir sur le devenir de nos vergers, qu'ils soient cultivés ou à l'abandon.

Je compte sur vous.

*Nadine Ponce*  
Présidente du G.D.C.V.

## VISION

### CASTANÉICULTURE : UN ESPOIR POUR LA FORET.

La forêt des Maures est une des plus belles, des plus riches mais aussi des plus menacées.

Chaque année, malgré les importants moyens de prévention mis en œuvre, les incendies ravagent, morceau par morceau, ce patrimoine forestier qui, pourtant, ne demande qu'à être pris en compte, exploité de façon rationnelle et ainsi mieux protégé.

Etant moi-même un élu d'une commune forestière, une de ces communes du Massif des Maures, je suis donc au cœur du problème, je le connais et je tiens à apporter ma contribution à la sauvegarde de ce patrimoine.

L'agriculture en forêt n'est pas une nouveauté. Nos ancêtres vivaient en forêt, ils l'exploitaient : sylvopastoralisme, levage du liège et castanéiculture étaient des activités très répandues car rentables. Elles participaient en outre, à cet entretien régulier du sous-bois sans lequel aucune lutte contre le feu n'est sérieuse.

Pour diverses raisons, ces métiers de la forêt ont pratiquement disparu et, cette dernière étant

laissée à l'abandon, les broussailles se développent. L'exemple de la castanéiculture est frappant : 3000 ha de châtaigniers dans les Maures et seulement 500 à 600 ha exploités !

Quand on sait que 82% de la Forêt sont détenus par des particuliers, le travail d'information de la population qui possède ces terres mais ne les exploite pas, est gigantesque. Renverser cette tendance, inciter à l'entretien et à l'exploitation des châtaigneraies abandonnées est un pari que j'ai décidé de relever grâce au concours du Conseil Général et du C.D.E.A.

J'ai en effet, demandé diverses aides financières au département et je rappellerai simplement les plus représentatives :

- aide aux producteurs de liège : 200.000 Frs en 90
- développement de l'agriculture en forêt (vignes, oliviers, sylvopastoralisme ...) : 1.000.000 Frs en 91
- plan castanéicole : 200.000 Frs en 90  
200.000 Frs en 91

Le plan de castanéiculture a été créé en 1990. La première enveloppe étant intacte, elle se cumulera avec celle prévue pour 1991, ce qui

porte la somme à répartir à 400.000 Frs.

Ces aides seront versées aux propriétaires forestiers qui exploitent leurs châtaigniers et investissent dans du matériel.

Ils obtiendront une subvention après passage du dossier en commission au C.D.E.A. Le paiement sera effectué sur factures acquittées.

De même, les personnes engageant des frais pour remettre en exploitation leur châtaigneraie abandonnée, seront financées suivant le même principe.

Si le plan castanéicole obtient le même succès que les plans viticole, horticole et élevage, tous les espoirs sont permis de revoir un jour prochain notre forêt des Maures pleine de tous ces gens qui y travaillaient autrefois et enfin, protégée.

En tous cas, LE C.D.E.A. est prêt pour traiter les dossiers dans les meilleurs délais.

Renseignez-vous.

*Hubert Falco*  
Député du Var





## RÉUSSIR VOS GREFFES

Indépendamment du procédé de greffage choisi, il faut :

- que le **porte-greffe** soit en avance de végétation sur le greffon,
- que les écorces du greffon et du porte-greffe soient en **contact le plus étroit possible**,
- **mastiquer** toutes les parties incisées,
- veiller aux attaques du périclype gris ; ce charançon se nourrit du cœur du bourgeon. Ne volant pas, il doit monter le long des troncs pour atteindre les greffons. **L'application de glu** autour des troncs est fortement conseillée,
- protéger les greffes contre le chancre de

l'écorce (*endothia parasitica*) ; le principe est d'associer le cuivre pour ses vertus fongicides à un produit qui adhère bien aux plaies et dont la couche puisse faire écran au champignon. Le moyen le plus simple et le moins cher est d'utiliser du **mastic d'étanchéité** (chez le marchand de matériaux) additionné d'eau et d'**oxychlorure de cuivre à 2%**. Ce traitement est à effectuer fin juillet ou début août sur la plaie de greffage (attention aux risques de brûlure sur les bourgeons et la tige encore verte du greffon). Par la même occasion, ne pas oublier de **couper la ligature** sur la greffe ! D'autre part, si le greffon est bien poussant, le **rabattre de 1/2 à 2/3** de sa longueur pour favoriser la soudure au détriment de la pousse. Si malgré ces traitements, le chancre de l'écorce se

développait, il serait nécessaire de réaliser des traitements biologiques (par hypovirulence) dès le printemps suivant (application d'une pâte autour des chancres), opérati effectuer sur la greffe atteinte ainsi que sur maximum d'arbres environnants,

- éviter que de nouveaux rejets se développent au détriment de ceux qui ont été greffés. Une solution simple : placer tout autour de la souche un **plastique noir** retenu par de la terre et des pierres ; seuls les rejets greffés s'en échappent (le plastique étouffera toute autre forme de repousse). Il restera en place 4 à 5 ans.

## LA RÉNOVATION PAR LE GREFFAGE

Cette méthode consiste à couper à blanc de vieux châtaigniers, souvent dégradés et à greffer

avec des variétés bien choisies les rejets issus des souches coupées, puis à former les jeunes arbres.

Comment bien réaliser ces différentes opérations ?

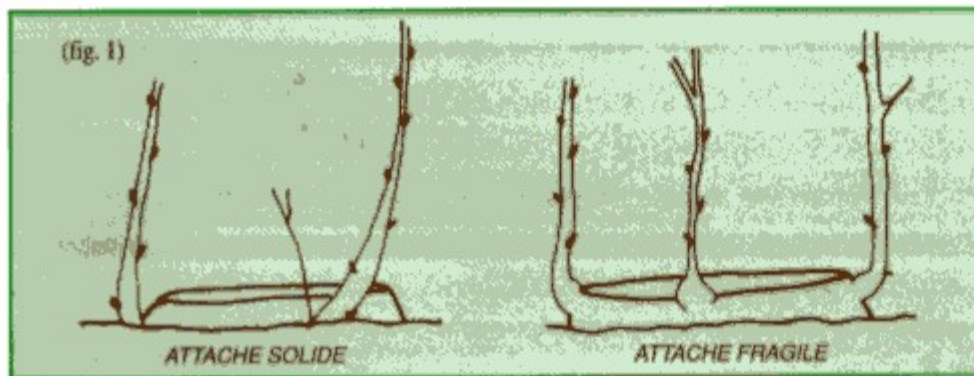
**1ère opération : coupe à blanc** (en repos de

végétation), nettoyage. Il est indispensable tronçonner les souches le plus bas possible, que la base des rejets qui repartiront soit entée (fig. 1). Dans ce cas, les rejets ont une attache de et s'affranchiront vite du système racinaire de la souche. Il faut aussi supprimer toute la végétation parasite afin que les pousses puissent se développer sans être gênées (concurrence pour la lumière, l'eau, les éléments minéraux).

**2ème opération : sélection des rejets.** Il faut choisir les rejets destinés à être greffés à raison de 3 à 5 par souche.

Il est bon d'en laisser 2 non greffés pour 1 greffé afin :

- de prévoir les remplacements éventuels,
- de créer des abris pour les jeunes greffes, et permettre à la souche d'exprimer sa vigueur.



## QUELS TYPES DE GREFFES EFFECTUER ? Les deux méthodes le plus souvent employées sont :

**La greffe en fente (de portion de rameaux - mars avril)**

**La greffe en flûte sifflet ou charamel (de portions d'écorce - avril mai)**

### AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS COMPARÉS

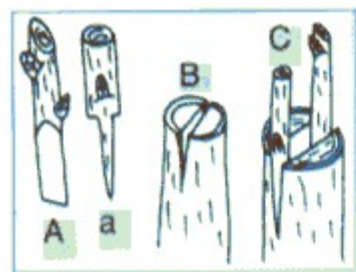
- permet une récolte et un stockage facile des greffons,
- possibilité d'utiliser presque tous les bourgeons d'une baguette,
- possibilité de glisser 2 greffons dans la fente donc d'amorcer la formation de l'arbre,
- en cas de très bonne reprise, risque de cassure au greffage (un rabattage d'été peut y remédier)

- impose un prélèvement de greffons au moment même du greffage,
- oblige à un choix de greffons dépendant de leur forme cylindrique,
- excellente attache sur le porte-greffe,
- moins de plaies apparentes donc réduction des risques de chancre, mais une protection est toujours souhaitable.

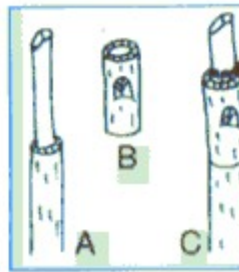
### ILLUSTRATION

- A) greffon taillé en biseau, utilisable pour une greffe double ou simple,  
 a) greffon taillé avec épaulement utilisé pour des greffons plus gros, ce qui évite une ouverture trop large et trop profonde.  
 B) sujet préparé pour recevoir les greffons (fente double)  
 C) sujet greffé en fente double montrant la disposition des greffons.

- A) sujet préparé pour être greffé en anneau (en sifflet ou charamel),  
 B) greffon en anneau prêt à être mis en place (emplacement de l'œil),  
 C) sujet greffé en flûte montrant l'emplacement du greffon. Après avoir bien enté l'anneau, on racle sous forme de petits rubans avec le greffoir en chicot de bois qui dépasse le greffon, ceci provoque un arrêt de sève au niveau de l'anneau rapporté.



Actuellement nous disposons dans les Maures de 2 variétés greffées sur souches (les seules qui aient résisté aux années de sécheresse) : - Bouche de Bétizac (CA 125) variété marron précoce (15 septembre), vigoureux. - Sardonne (CA 104) variété demi précoce (10 Octobre), marron identique à "Marron du Var"



## RÉMY LONJON CASTANÉICULTEUR AUX MAYONS

Une châtaigneraie de 10 hectares, qui obtient un record de productivité avec de 8 à 10 tonnes "en année normale" de châtaignes vendables. Pas de problème pour l'écoulement de la récolte qu'il confie à 80 % à l'expéditeur.

"C'est une variété des meilleures que l'on puisse trouver. Elle est bonne, il y a une question de terrain".

**Le Castagnié : et si la production doublait ?**

Si la production devait doubler dans les Maures, il faudrait peut-être trouver des débouchés. Là c'est le problème du commerçant.

**Le Castagnié : Pensez-vous que la castanéiculture est rentable ?**

Oui ... oui..., dans des conditions climatiques normales. Je préfère faire du châtaignier que du pêcher. Il n'y a pas de traitement chimique (c'est économique). On peut vivre uniquement de la castanéiculture à condition d'avoir suffisamment de châtaigniers, environ 15 hectares. En principe, une personne seule suffit pour l'exploiter. Mais attention, il y a une surface minimum pour bénéficier des aides de l'état, environ 25 hectares, ce qui me semble beaucoup. On assiste à une augmentation des prix toutes les années, ça paraît être une culture intéressante.

**Le Castagnié : quel avenir pour la castanéiculture varoise ?**

Je suis partagé. Dans des conditions climatiques normales, et si la maladie se stabilise, j'y vois un avenir possible. Aussi bon que la vigne ou une autre culture. Pour des jeunes qui voudraient s'installer, il faut avoir la certitude de trouver l'outil de travail. Et là, il faudrait que les propriétaires qui n'exploitent pas se décident à les donner en fermage par exemple, d'une façon régulière pour que les jeunes se sentent assurés de ne pas être privés du jour au lendemain de leur outil de travail. Il faut une prise de conscience de ces gens-là, ils détiennent un outil de travail qui serait utile à des jeunes, et ils les en privent, sous prétexte de pouvoir être libre de les vendre un jour. Alors pas de contrat, ils veulent bien les donner comme ça : "vous me les faites et vous me donnez ce que vous pouvez". Personne ne veut s'engager sans la garantie de pouvoir conserver l'outil de travail. Le contrat de fermage donne le droit de préemption au fermier en cas de vente. C'est déjà une garantie. Maintenant avec ses questions de terre, de construction... il faut bien se mettre dans l'idée que l'on ne va pas construire de partout dans les châtaigniers, tout ne sera pas constructible. Mais l'idée est là en réserve, peut-être de vendre ...

**Le Castagnié : on associe de plus en plus fréquemment les mots écologie et castanéiculture ?**

Il y a beaucoup de châtaigneraies laissées à l'abandon et là c'est dangereux pour la forêt. Les châtaigniers sont de très bons pare-feux, à condition qu'ils soient entretenus. Il vaut mieux donner des subventions pour conserver ce que l'on a, plutôt que donner pour reboiser.

**Le Castagnié : Quelles aides ou réponses attendez vous du G.D.C.V. ?**

En premier lieu, l'information, pour ne pas se sentir isolé. Savoir que l'on peut s'adresser à un organisme pour toutes les questions concernant la châtaigne, la culture, la plantation.

On a bénéficié de l'aide financière pour l'élagage. Notre participation a été de 5 %. Maintenant il faut compter 10 % et débarrasser le bois soit même et le brûler. C'est intéressant. A présent nous allons essayer de bénéficier de l'aide du conseil général, on va planter 1 hectare.

**Si vous aviez un voeu à formuler pour la profession quel serait-il ?**

Alors là je m'adresse très haut : Qu'il pleuve !!!!!!!!!!!



## CHARLIE MARRONS EXPÉDITEUR À COLLOBRIERES

Chez Charlie Marrons, on travaille en équipe. On désinsectise (si nécessaire), on calibre, on expédie, on stocke, on conditionne. L'EXPÉDITEUR est un partenaire apprécié des castanéiculteurs. Il négocie les prix, achète la récolte et assure le maintien d'un prix moyen au kilo.

Charlie Marrons : "Notons que le Var est en France, le département qui négocie au plus haut le kilo de marron.

Les grilleurs de marrons recherchent la qualité gustative, et paient environ 11 Fr le kilo de Marrons du Var, ce qui semble être un plafond. En effet le prix de kilo de marron a augmenté régulièrement de 3 - 4 % l'an ces 5 dernières années mais il semble avoir atteint un plafond surtout si l'on tient compte de la concurrence ouverte avec l'Europe."

**Le Castagnié : et si la production doublait ?**

Si la production dans les Maures devait doubler, il faudrait chercher des débouchés autres que régionaux.

Actuellement le Marron du Var se vend bien sur les marchés, pendant les fêtes des châtaignes. Le marron de Collobrières est d'une excellente qualité, a surtout très bon goût, il se conserve très bien, il est "Marron" à 80 % de la récolte, il est très apprécié par les grilleurs.

Il se vend essentiellement en frais sur les marchés (Marseille, Aubagne) aux grilleurs (Paris, Belfort, Strasbourg, ...), il intéresse aussi les grandes surfaces comme Casino connu pour la qualité de ses produits.

**Le Castagnié : concernant la rentabilité de la castanéiculture ?**

Une exploitation est viable autour de 30-40 hectares. La châtaigneraie est un excellent revenu d'appoint parce que ne nécessite pas beaucoup de travail (en temps).

**Le Castagnié : quel avenir pour la castanéiculture varoise ?**

Il faut ré-encourager les castanéiculteurs. Pendant 20 ans, chaque année des exploitations étaient abandonnées, puis pendant 5 ans il y a eu un renouveau avec l'arrivée de jeunes exploitants en fermage, puis il y eu la sécheresse qui a tant découragé.

L'évolution de marché, pour le marron, c'est la qualité. D'ailleurs là je m'adresse aux producteurs : récoltez très vite, il faudrait que pour la Toussaint le ramassage soit terminé. C'est très important pour la qualité des produits.

**Le Castagnié : en terme de marchés, quelles ouvertures pour le Marron du Var ?**

Le marché est porteur (coût et quantité) en Allemagne, en Suisse, en Hollande. Marchés actuellement occupés par l'Italie où l'outil de production est très en avance. Il est urgent de mécaniser les exploitations.

**Le Castagnié : on associe de plus en plus fréquemment les mots écologie et castanéiculture ...**

Priorité à l'aide de l'état pour encourager la castanéiculture. L'état se retrouvera d'un point de vue écologique. La châtaigneraie entretenue, c'est le meilleur pare-feu que l'on puisse trouver.

CHARLIE MARRONS c'est aussi une chaîne de Grilleurs. Vous avez certainement déjà vu une de ces "locomotives" qui perpétuent la tradition des marrons chauds tout en donnant à la profession un coup de jeunesse. Elles animent des zones piétonnes, des entrées de grandes surfaces, des places publiques etc...

Si quelqu'un voulait s'installer, il ne devrait pas avoir de problème pour écouler sa marchandise. S'il bénéficie d'une aide financière et technique, et s'il a la sagesse de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier (pénaliser à la sécheresse ...) il aura toutes les chances de réussir. Problème de la rentabilité à l'hectare ??? les chiffres sont très différents. Il y a la qualité de l'entretien et du ramassage, mais aussi les perspectives d'évolution technique et là il faut garder un œil sur les exploitations pilotes.

# APPUI

## O.G.A.F Opération Groupée d'Aménagement Foncier

O.G.A.F. des Maures (Les Mayons, La Garde-Freinet, Gonfaron, Pignans, Collobrières) Enveloppe : 800.000 Frs.

Cette opération sollicitée, par le GDCV et gérée par l'ADASEA du Var, a pour but :

de favoriser l'installation d'agriculteurs sur des structures performantes, de diminuer le morcellement et d'agrandir les exploitations existantes, d'améliorer l'outil de production par des améliorations foncières, des rénovations de vergers, par le développement de la viticulture de qualité ...

d'aider au maintien de l'agriculture par la

diversification culturelle et l'exercice d'activités secondaires,

de concourir à la protection de l'environnement du périmètre. Ce programme commencé en 1990, s'étalera sur 3 campagnes agricoles.

Un conseiller de l'ADASEA sera à votre disposition lors des permanences suivantes :

- tous les 1ers mardis de chaque mois à Collobrières de 9h30 à 12h salle des associations à Gonfaron de 14h30 à 17h, cave coopérative

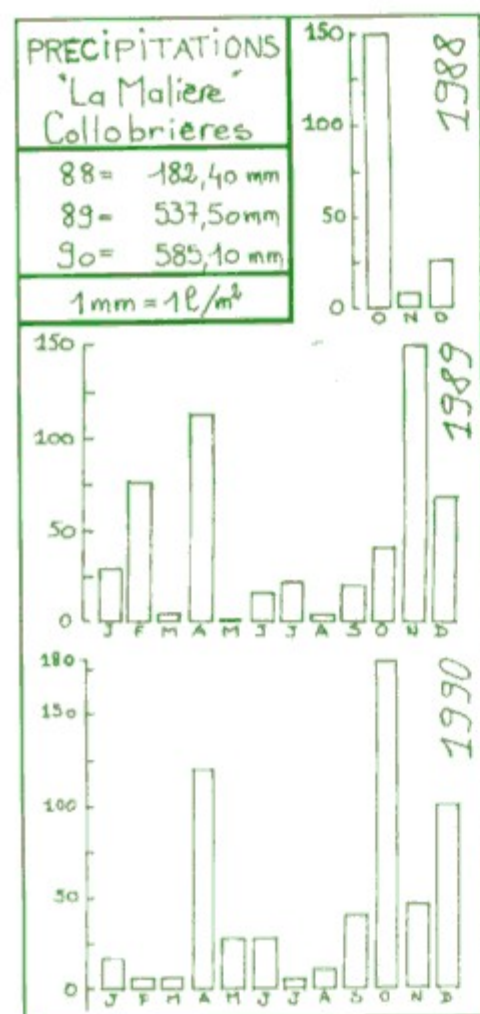
- tous les 2nds lundis de chaque mois La Garde-Freinet de 9h30 à 12h, salle des associations aux Mayons de 14h30 à 17h à la Mairie

Il est dans votre intérêt de rencontrer le technicien lors des permanences dans nos villages, que vous soyez viticulteur ou castanéiculteur, jeune ou moins jeune. Il pourra vous renseigner sur les subventions que vous pourrez obtenir pour vos travaux agricoles et vous aidera à monter vos dossiers.

## C.D.E.A.

### DES AIDES POUR LA RENOVATION DE LA CHATAIGNERAIE

Le Comité Départemental d'Encouragement l'Agriculture a adopté le plan quinquennal dont le programme 1990 d'aides à la rénovation de la châtaigneraie. Un budget de 200.000 Fr a été alloué et sera réparti directement aux producteurs qui feront la demande. Ces aides s'appliquent à la mécanisation (trieuse, calibreuse...) 25 % du coût H.T., à la plantation (travail du sol, plants, engrais...) 50 % du coût H.T., à la lutte contre les parasites 50 % coût H.T., à la restructuration des vergers (coupe à blanc d'arbres morts, pistes, greffage, aménagements, restanques ...) 50 % du coût H.T. A noter que ces aides s'adressent aux agriculteurs et aux non-agriculteurs.



# PLUIE

## PLUVIOMETRIE DES MAURES

Ces relevés ont été enregistrés sur la parcelle expérimentale de l'INRA (lutte contre le carpocapse) à Collobrières, site de la Malière.

Premières observations :

- malgré les apparences, l'année 1990 n'a enregistré qu'une faible augmentation pluviométrique par rapport à 1989 (+50 mm) ; Cet "excédent" est dû aux pluies des mois de Mai et Juin ainsi qu'à un surplus de 30 mm en automne,

- pendant les 3 années de référence, la pluviométrie des mois d'Octobre et Novembre s'inverse régulièrement,

- Avril reste un mois pluvieux (100 à 150 mm). "Abriou a trente se plouvie trent'un farié maou en degun"

Les relevés journaliers permettent de constater que le nombre de jours de pluie par mois n'excède

Le Castagnié : G.D.C.V. "La Malière" 83610 Collobrières  
Directrice de publication : Nadine PONCE  
Conception et maquette : Norman Flu ☎ 94 48 05 36  
Composition-Gravure : Force De Caractères ☎ 94 35 64 64  
Impression : Imprimerie du Sud Est ☎ 94 24 25 48

Nous tenons à remercier le Conseil Régional, pour l'aide apportée à notre action de communication sur la castanéiculture varoise.

# CONTACT

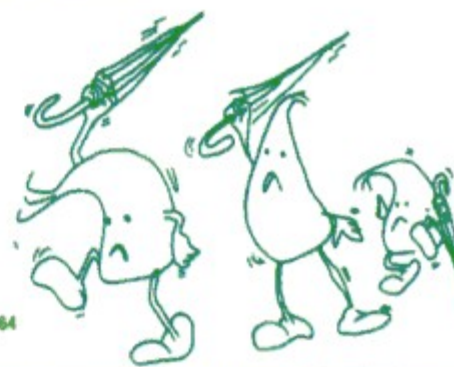
N'oubliez pas que vos commandes de plants sont à effectuer dès maintenant pour l'année prochaine. Les pépiniéristes (agréés INRA et CTIFL) doivent connaître les besoins de toutes les régions pour mettre en place leurs campagnes de greffage. Vous pourrez obtenir des "Marrons du Var" greffés sur hybrides (résistants à l'encre) ou toutes autres variétés.

pas 6 à l'exception du mois d'Octobre 1990 avec 11 jours.

Ces données sont à nuancer quant à leurs incidences sur le sol ; nous avons en effet subi de nombreux orages (octobre 90) dont les pluies ont pu causer de ravinelements et d'érosion que réaliment véritablement nos sources.

A titre indicatif, rappelons que la pluviométrie moyenne annuelle entre 1950 et 1975 a été de 100 mm dans les Maures.

Le Massif reste malgré tout, un site privilégié puisque 1989 aura été une année record de sécheresse avec une moyenne de 440 mm sur le département (530 dans les Maures) Il faut remonter à 1910 pour trouver des précipitations inférieures à 300 mm dans le Var.



N'hésitez pas à contacter Nadine PONCE ou un membre du G.D.C.V. plus proche de vous, pour obtenir des renseignements sur les greffons, sur les plants, sur les tubes, sur la manière de monter votre dossier de demande d'aide financière, ou pour obtenir des précisions sur un dossier traité par "Le Castagnié" par exemple.

Vos contacts : Rémy Lonjon aux Mayons  
Michel de Boisseson à Gonfaron  
Bernard Destrau à Pignans  
Maité Blanc à Collobrières

N'oubliez pas de traiter vos arbres dès la mort de sève Avril-Mai (lutte biologique par hypervirulence) contre le chancre de l'écorce. Tubes disponibles vers le 15 Avril.

N'OUBLIEZ PAS DE RÉGLER VOS COTISATIONS (100 Fr minimum), sans lesquelles vous ne liriez pas "Le Castagnié". Elles sont essentielles et vitales pour le fonctionnement de notre Groupement. (Trésorier = Gérard Monier 21 rue Gambetta à Collobrières).